

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14/09/2022**

**DÉPARTEMENT**                      **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**LOIR ET CHER**                                      **DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 septembre 2022**

**MAIRIE**

**CHISSAY EN TOURAINE**

**41051**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 septembre, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 08/09/2022**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, Mme RUZÉ Hélène, Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, M. RÉTIF Philippe, M. ARNOULT Lionel, Mme GAULT Odile.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme ARNOU Véronique, M. VILLAIN Anthony, M. GUIRAUD Daniel.

.

**POUVOIRS :**

Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à Mme RUZÉ Hélène.

M. VILLAIN Anthony a donné pouvoir à M. VERRIER Julien.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Secrétaire de séance : M. PELLÉ Gilles.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2022.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022.

## **2. Ligne de trésorerie dans le cadre des travaux de l'école et de la mise en place d'une chaudière à biomasse.**

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie afin de financer une partie des travaux de réhabilitation du groupe scolaire et de mise en place d'une chaudière à biomasse en attendant le versement de la subvention DSIL.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est proposé au Conseil municipal de contracter la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant de 170.000 €
- Durée : jusqu'au 06 octobre 2023
- Taux intérêt : Euribor 1 semaine + 0.90%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 1

- accepte de contracter une ligne de trésorerie de 170 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre selon les conditions indiquées ci-dessus,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

**3. Décision modificative n°1 dans le cadre de l'emprunt pour les travaux de l'école et de la mise en place d'une chaudière à biomasse.**

Vu la délibération du 21 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à entamer une procédure de demande d'emprunt bancaire à hauteur de 350 000 euros.

Vu le BP 2022 et l'inscription au chapitre 16 d'un montant de 330 000 euros, prévu initialement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire les 20 000 euros manquants au chapitre 16 en recette d'investissement et au chapitre 23 en dépense d'investissement.

Les membres du conseil municipal doivent voter une décision modificative mercredi 14 septembre afin d'intégrer au BP les 20 000 euros manquants au compte 1641 (emprunt) et intégrer la première échéance du 30 novembre 2022 (en amortissement au 1641 et en intérêts au 66111)

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</b>	<b>SOMME</b>	<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	<b>SOMME</b>
TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE			Chap. 23 Art. 2315	20 000 euros
Emprunt et dettes assimilés			Chap. 016 Art. 1641	4799.51 euros
Dépenses imprévues Investissement	Chap. 020	-4799.51 euros		
Dépenses imprévues Fonctionnement	Chap. 022	-2248.75 euros		
Intérêts réglés à échéance			Chap.66 Art. 66111	2248.75 euros
<b>OBJET DE LA RECETTE</b>				
EMPRUNT BANCAIRE			Chap. 16 Art. 1641	20 000 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

- Valide la décision modificative n°1.

#### **4. Fixation des tarifs de la restauration scolaire année 2022/2023.**

Vu l'augmentation des tarifs du prestataire APAJH,

Vu la hausse de 5.78 % du tarif de base,

Monsieur le maire propose de rehausser les tarifs facturés aux parents pour l'année 2022 – 2023 de 0,18 cts soit :

- Premier enfant : 3,58 €
- Deuxième enfant : 3,48 €
- Troisième enfant : 3,28 €
- 7,70 € pour un repas adulte

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les tarifs proposés.

#### **5. Changement et attributions de numéros rue des Mésanges, rue du Prochal, rue Basse, rue des Coudrais et impasse des Coudrais.**

Vu la nécessité de modifier certains numéros déjà attribués rue Basse,

Vu la nécessité d'attribuer des numéros sur certaines parcelles,

Monsieur le Maire propose :

- Pour la parcelle cadastrée C 869 rue Basse chez M. Jean Baptiste GAUTIER: le 30 A devient 26 B.
- Pour la parcelle cadastrée C 868 rue Basse chez M. Yoaann BOURDAIS: le 28 A devient 26 A.
- Pour la parcelle cadastrée D 1714 rue du Prochal, chez M. et Mme PATOIS : attribution du numéro 10.
- Pour la parcelle cadastrée B 2169 rue des Mésanges, chez M. LANDEVILLE Laurent : attribution du numéro 08.
- Pour la parcelle cadastrée B 2050 rue des Mésanges, chez M. VIEIRA-DA-SILVA Philippe et Mme HUBERT Prescilla : attribution du numéro 18.
- Pour la parcelle cadastrée B 2022 rue des Coudrais, chez M. et Mme CAILLAUD : attribution du numéro 08.
- Pour la parcelle cadastrée B 2047 impasse des Coudrais chez M. LOPIN Thomas : attribution du numéro 11.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les modifications et attributions proposées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y affairant.

#### **6. Fixation du nombre et des dates des dimanches pouvant être travaillés toute la journée pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi 2016-1088 en date du 8 août 2016, il est dit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du maire en fixant par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante une liste maximum de 12 dimanches où les commerces de détail pourront ouvrir et faire travailler les salariés toute la journée.

Il convient donc de fixer avant le 31 décembre 2022 la liste des 12 dimanches qui pourront être travaillés par les commerces de détail de Chissay en Touraine pour l'année 2023, les dimanches proposés sont :

Dimanche 26 mars	Dimanche 16 juillet	Dimanche 10 décembre
Dimanche 09 avril	Dimanche 10 septembre	Dimanche 17 décembre
Dimanche 23 avril	Dimanche 12 novembre	Dimanche 24 décembre
Dimanche 25 juin	Dimanche 03 décembre	Dimanche 31 décembre

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte les choix proposés.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. Curage des buses rue de Beaune les Coteaux :

Ce curage sera fait avec un camion hydro-cureur vendredi 16 septembre

2. Modification du sens interdit Rue des Coudrais :

Pour cause de circulation trop importante rue des mésanges (depuis l'aménagement de la circulation rue des Coudrais), il est proposé de mettre le sens interdit dès le bas de la rue des Coudrais avec la mention « sauf riverains et ayants droits ».

3. Problèmes circulation rue de la Chaimbauderie :

Il est demandé au policier municipal d'intervenir pour les stationnements gênants rue de la Chaimbauderie,

4. Projet bâtiment pour les commerces :

Philippe informe que la Communauté de Communes prendra totalement en charge le projet de regroupement des commerces qui doit se faire à la place du local où est le bureau de tabac.

5. Point travaux école :

- Toutes les classes sont pratiquement terminées, quelques menus travaux à finaliser
- La VMC a été installée par la toiture
- Des travaux restent à faire en bas (fenêtres et finitions peintures)
- Tout l'étage resta à terminer (isolation, pose fenêtres pompiers)
- La chaudière devrait arriver fin novembre, en attendant, pour les deux locaux associatifs, une chaudière sur les deux actuelles sera mise en service pour assurer le chauffage.
- Les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année comme prévu.
- Les demandes de subventions sont toujours en cours de demande.
- Les plus-values et les moins-values s'équilibrent.

6. Travaux d'eau potable route de Beaune Village :

Les travaux sont pratiquement terminés, nos deux stations jusque-là utilisées sont désormais arrêtées.

7. Fermeture du Passages à niveau :

Le passage à niveau de la gare de Chissay (206) a été fermé plus tôt que prévu : le 17 septembre au lieu du 24, réouverture prévue le 17 octobre

Le passage à niveau de Super U (205) sera fermé la nuit à partir du 26 septembre, pendant 4 semaines, durant cette période il est prévu également 2 journées entières où ce passage à niveau sera fermé.

8. Vélo-route :

Philippe informe que les travaux en rapport à Vélo-route débuteront début janvier (passage dans le chemin de la Varenne).

Fin de la réunion

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

*Paul Gelles*



